



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 29 août 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Alors que les enseignant-es se ressourçaient en vacances, le gouvernement en profitait pour faire des annonces sans aucune concertation préalable avec les organisations syndicales : réforme de la fonction publique, ajustements des programmes 2016 qui entreront en vigueur dès cette rentrée. Le 12 juillet 2018, une large majorité du Conseil Supérieur de l'Éducation a décidé de quitter la salle dénonçant la méthode qui consiste à modifier des programmes pendant les vacances scolaires. Les contenus proposés sonnent le retour des programmes de 2008 rejetés par la communauté éducative et sanctionnés par les dernières évaluations. Consacrés aux fondamentaux « lire, écrire, compter, respecter autrui », ces ajustements remettent en cause l'esprit des programmes de 2016. L'Éducation morale et civique en fait particulièrement les frais : les compétences ne sont plus acquises à travers l'expérience de situations vécues par les élèves mais dispensées par un enseignement magistral directif. De plus les repères annuels de ces ajustements des programmes 2016 ne sont toujours pas connus. Pour le SNUipp-FSU, le cadre de référence des enseignements doit rester celui des programmes 2016, élaborés à l'issue d'une longue concertation et votés à l'unanimité par la communauté éducative.

Il est également décidé que dorénavant trois évaluations standardisées seront mises en application: à l'entrée du CP et du CE1 (fin septembre et début octobre) et à mi-CP (février/mars 2019). Uniquement consacrées au français et aux mathématiques, ces évaluations dessaisissent les enseignant-es du travail d'élaboration d'outils au service de la conception d'enseignements adaptés à leurs élèves et au contexte de leur classe. Une procédure chronophage : les réponses de chaque élève seront saisies en ligne. Leur interprétation se fera de manière automatisée par un logiciel dédié dépossédant les équipes du travail d'analyse. Un kit de communication est destiné aux directions d'école pour présenter le dispositif aux familles. Un dispositif qui entretient la confusion sur les objectifs des évaluations (pilotage du système ou aide aux apprentissages ?) et comporte le risque d'une mise en concurrence des écoles. Cela peut engendrer un bachotage préjudiciable aux élèves, comme cela a pu être observé dans les pays anglo-saxons. Le SNUipp-FSU sera vigilant quant aux injonctions des IEN et soutiendra les collègues qui proposeraient des évaluations qu'ils auraient élaborées par eux-mêmes. Nous réitérons également notre demande de temps spécifique déduit des 108H pour les personnels concerné-e-s par ces évaluations.

Cette année 2018/2019 verra également une modification des 18 heures d'animations pédagogiques qui seront consacrées exclusivement au français et aux mathématiques, dans un contexte de repli généralisé de la formation continue. Au cycle 2, l'accent est particulièrement mis sur la lecture (code, fluidité, compréhension) et en cycle 3 sur l'étude de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire). Les préconisations pour la maternelle, supposées s'inscrire dans la continuité des Assises de mars 2018, sont plus floues. D'autant que les enseignant-es de maternelle pourront être convié-es aux formations à destination du CP. Le SNUipp-FSU dénonce la réduction du champ des

animations pédagogiques qui doivent continuer à répondre aux besoins des équipes pédagogiques et proposer des contenus ambitieux, qui permettent aux enseignant-es de faire progresser leurs élèves dans tous les domaines.

Le 16 juillet, le ministre recevait l'ensemble des recteurs d'académie concernant les projets de fusion entre les académies. Nous aimerions avoir des précisions concernant les propositions ou décisions prises lors de cette réunion pour notre académie d'Amiens, à laquelle nous tenons !

Nous avons également appris au mois d'août la publication d'un rapport émanant de 2 députées qui prévoit la mise en place d'un statut des directeurs ainsi qu'une fusion des écoles maternelles et élémentaires en écoles primaires. Les directeurs pourraient être recrutés par concours et devenir les directeurs adjoints des principaux des collèges. Pour le SNUipp-FSU, les réponses aux préoccupations des directrices et directeurs ne passent pas par la création d'un statut mais bien par des améliorations concrètes de leurs conditions de travail (décharges, formation, aides administratives).

Cette rentrée scolaire devrait également voir la mise en application de la prime éducation prioritaire. Sur les 3000 € promis, 1000 seront versés au cours du 1er trimestre à tous les personnels affectés en REP+. Les 2000 restant seraient distribués sous la forme d'une part variable non définie à ce jour mais qui prendrait en compte « la valorisation de l'investissement collectif des équipes » et « la possibilité d'un adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement du projet d'école et d'établissement qui y contribue ». C'est donc bien l'introduction d'une rémunération au mérite que le ministre entend mettre en place. Quel critère objectif présidera à l'attribution de cette nouvelle part variable à tel-le enseignant-e ou telle équipe plutôt qu'une autre ? Le SNUipp-FSU s'oppose à ce genre de dérive et demande que cette prime de 3000 € soit versée sans conditions pour toutes et tous, y compris les AESH, les personnels en CUI et les AED aujourd'hui écarté-es de toute indemnité.

Le ministère a annoncé mi juillet la signature de l'arrêté fixant les taux de promotion à la hors classe dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale. Le contingent académique étant de 406 pour les professeur-es des écoles et de 16 pour les psy EN, pouvez-vous nous donner le nombre exact de promus pour la Somme? Le SNUipp-FSU déplore que les demandes de recours n'aient pas été étudiées lors de la CAPD, les représentants du personnel n'ont pas eu connaissance du nombre de recours et demandent que ceux-ci soient étudiés dès à présent.

Concernant le sujet de la CAPD de ce jour, à savoir la phase d'ajustement du mouvement 2018, on peut remarquer qu'un document mentionne les demandes de révision d'affectation. Une grande partie de ces demandes émane d'affectations sur vœu géographique, cela conforte le SNUipp-FSU à demander la suppression de la mise en place de ce vœu qui semble bien ne pas satisfaire les personnes concernées. Nous espérons que tou-tes les collègues auront une réponse positive à leur demande.

Publié au milieu des vacances, un arrêté du 4 août 2018 annonce la mise en place de bulletins de paye numériques à l'Éducation nationale. Au lieu de recevoir un bulletin papier, il faudra consulter un site spécifique, l'Ensap, où on aura accès à ses bulletins qui y seront conservés. Cette mesure est mise en application "à partir du 1er septembre 2018, aux fonctionnaires dont la paye est assurée par

les services centraux et déconcentrés du ministère de l'éducation nationale". Comment allez-vous informer les enseignant-es de cette évolution?

Avez-vous prévu lors des animations pédagogiques un temps de formation pour créer l'espace Ensap où ils pourront consulter leurs bulletins de paye ?

Avez-vous également prévu un temps de formation concernant le dispositif de vote pour les élections professionnelles ?

Enfin, avez-vous des précisions concernant le calendrier des opérations concernant la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire ?